

Communiqué de presse / le 8 mai 2020

## **COVID-19: la HES-SO alloue 1,7 million de francs pour soutenir les étudiant-es en difficulté financière**

**Le Comité gouvernemental de la HES-SO a décidé sur proposition du Rectorat de créer un dispositif d'aide d'urgence de 1,7 million de francs pour soutenir les étudiant-es impactés financièrement par la pandémie. Ce soutien financier vise à éviter la précarisation de leur situation et à leur permettre de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.**

Les mesures de protection de la population prises par les autorités dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID-19 ont un impact important sur la situation économique des étudiant-es. Deux tiers des 21'000 étudiant-es de la HES-SO travaillent en parallèle à leurs études, souvent avec des contrats temporaires et de durée déterminée.

Consciente que la perte de ces revenus entraîne un risque important de précarisation des étudiant-es et peut compromettre la poursuite de leurs études, la HES-SO crée un dispositif d'aide d'urgence doté de CHF 1,7 million. L'intégralité des moyens sera mise à disposition des hautes écoles de la HES-SO qui en assureront la redistribution à leurs étudiant-es immatriculé-es dans une formation bachelor ou master, selon des principes cadres inspirés du dispositif déjà mis en place par la HES-SO Genève.

Les étudiant-es ayant perdu leur emploi suite à la crise pourront solliciter un soutien mensuel temporaire de CHF 600 maximum par mois. Par ailleurs, un soutien unique de CHF 600 au maximum pourra être accordé aux étudiant-es pour le règlement de factures médicales non remboursées par les assurances et liées à la pandémie, pour eux-mêmes ou leur(s) personne(s) à charge. Un même soutien unique de CHF 600 au maximum pourra être accordé pour l'achat de matériel ou de services informatiques nécessaires pour suivre les cours à distance.

Ce dispositif d'aide d'urgence est financé par les cantons partenaires de la HES-SO (Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Vaud, Valais), via la réallocation de montants non-affectés aux comptes 2019 ainsi que l'utilisation d'un fonds préexistant destiné au soutien aux étudiant-es. Les représentant-es des étudiant-es et du personnel réunis sous l'égide du Conseil de concertation de la HES-SO saluent unanimement et avec enthousiasme la création de ce dispositif.

### **Contact**

- Olivier Curty, président du Comité gouvernemental de la HES-SO, Conseiller d'Etat, + 41 26 305 24 00
- Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, + 41 79 592 79 06